

DELIBERATION N° 177/2022/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 28 OCTOBRE 2022 À 09H00 AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PU-BLIC DE GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE – EXERCICE 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 49 Nombre de Procurations : 9 Nombre de Conseillers Présents : 29 Date de convocation : 13 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi vingt-huit octobre à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: Monique AZER - Serge BAFAU — Dominique BERTONI – Ruth BIDIOU CEPRIKA – Pascal BRIQUET – Louis-Mike CALUMEY – Daniel CASTOR - Kenny CHEN-TUNG - Albanie CIPPE – Xavier CLERVAUX – Liser CLIFFORD - Yahya DAOUDI – Corine DIMANCHE – Thierry ELIBOX – Christian FAUBERT - GRISET-KHAN Farah — Roland LOE-MIE - LY Phong - Yolande MILZINK-CINCINAT – Claude PLENET - Axel RINO – Anne-Michèle ROBINSON – Magali ROBO-CASSILDE- Hélène SERVIUS – Rolande SILEBER - Serge SMOCK — Sandra TROCHI-MARA — JEAN Elainne – Stéphanie PREVOT-BOULARD -

ETAIENT ABSENTS:

Seedna DELAR – Michel DUBOUILLE (excusé) – Eugène EPAILLY – Nestor GOVINDIN – Patrick LECANTE – Chester LEONCE - Mikaël MANCEE – Tineffa NAISSO – Marie-Laure PHINERA HORTH – Gilles ADELSON – Corinne SIGER -

PROCURATIONS (10): Julner BELIZAIRE donne procuration à Farah-KHAN GRISET – Jean-Philippe CHAMBRIER donne procuration à M. Yahya DAOUDI – Claire CHINON donne procuration à Mme Corinne SILEBER Serge FELIX donne procuration à Mme Liser CLIFFORD — Sandrine JACQUES donne procuration à Serge SMOCK - Hélène PAUL donne procuration à Mme Sandra TROCHIMARA – Eliodore TORVIC donne procuration à Mme Monique AZER – Patricia VICTOR donne procuration à M. Xavier CLERVAUX – Teed GASPARD donne procuration à Mme Elainne JEAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monique AZER

	Monique AZER - Serge BAFAU — Dominique BERTONI – Ruth BIDIOU
38 POUR	CEPRIKA – Pascal BRIQUET – Louis-Mike CALUMEY – Daniel CASTOR -
	Kenny CHEN-TUNG - Albanie CIPPE – Xavier CLERVAUX – Liser CLIF-
	FORD - Yahya DAOUDI – Corine DIMANCHE – Thierry ELIBOX – Christian
	FAUBERT - GRISET-KHAN Farah — Roland LOE-MIE - LY Phong - Yo-
	lande MILZINK-CINCINAT – Claude PLENET - Axel RINO – Anne-Michèle
	ROBINSON – Magali ROBO-CASSILDE- Hélène SERVIUS – Rolande SI-
	LEBER - Serge SMOCK — Sandra TROCHIMARA – Elainne JEAN –
	Stéphanie PREVOT-BOULARD

	Julner BELIZAIRE - Jean-Philippe CHAMBRIER - Claire CHINON - Serge FELIX - Sandrine JACQUES - Hélène PAUL Eliodore TORVIC – Patricia VICTOR – Teed GASPARD
0 ABSTENTION	
0 CONTRE	

Le Conseil communautaire,

Vu l'article 73 de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement devenu l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) ;

Vu le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport ;

Vu le Décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets ;

Vu les articles L2224-5 et D2224-1 à D2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et les annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du même code :

Vu l'Arrêté Préfectoral No.698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié :

Vu l'Arrêté Préfectoral No.312/2D/2B en date du 18 février 2008 portant transfert de la compétence déchets ménagers à la CCCL :

Vu l'Arrêté Préfectoral n°2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Environnement - Déchets » du Mercredi 19 octobre 2022 ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances » réunie en séance le lundi 24 Octobre 2022 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du mercredi 26 octobre 2022 ;

Vu le Rapport N° 177/2022/CACL relatif à l'approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion de la fourrière animale – Exercice 2021 ;

Considérant que l'obligation faite aux collectivités de rédiger le rapport sur le prix et la qualité des services, vise un double objectif à savoir responsabiliser les élus face à leurs assemblées et face aux usagers, dans la mesure où la rédaction du document leur incombe et favoriser la transparence vis-à-vis des usagers en assurant la publicité du rapport ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1ER

De prendre acte du **Rapport N° 177/2022/CACL** portant sur l'approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion de la fourrière animale – Exercice 2021.

ARTICLE 2

D'approuver le rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion de la fourrière animale – Exercice 2021.

ARTICLE 3

D'autoriser le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

<u>Mention des voies et délais de recours :</u> La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique, Le vendredi 28 octobre 2022

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORMELE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK